Le conseil du CAUE est gratuit.
L'architecte-conseiller et le paysagiste-conseiller du CAUE apportent un regard extérieur sur votre établissement, ou sur votre projet, en se déplaçant sur le site. Pour que le conseil soit efficace, il est souhaitable de contacter le CAUE très en amont du projet : extension, nouvelle construction, restructuration, aménagement des abords, du jardin, d'une terrasse, etc.

Photos © CAUE du Loiret.

© Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Loiret - Juin 2017

www.caue45.fr

CAUE du Loiret

Loiret votre Département

www.caue45.fr

CAUE du Loiret

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Loiret
36 quai du Châtelet 45000 Orléans | 02 38 54 13 98 | contact@caue45.fr

Cafés, restaurants, hôtels du Loiret
Valorisez vos bâtiments, votre terrasse, vos jardins...
Améliorez l'accueil et l'image de marque de votre établissement,
Économisez sur les investissements, les consommations en eau et en énergie, l'entretien…

Le CAUE du Loiret a été créé en 1980. Ses actions, définies et délimitées par la Loi sur l'Architecture de 1977 sont l'information et la sensibilisation, le conseil et la formation de tous les publics : collectivités, professionnels du cadre de vie et particuliers, jeunes et adultes… en matière d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement. Il est financé par la taxe d'aménagement perçue sur les permis de construire, complétée par des subventions spécifiques et les cotisations de ses adhérents.

Accueil téléphonique

Matin : Lundi - Mardi - Jeudi - Mercredi - vendredi | 9h / 12h30
Après-midi : Lundi - Mardi - Jeudi | 14h / 17h00 | Vendredi : 14h / 16h

contact@caue45.fr

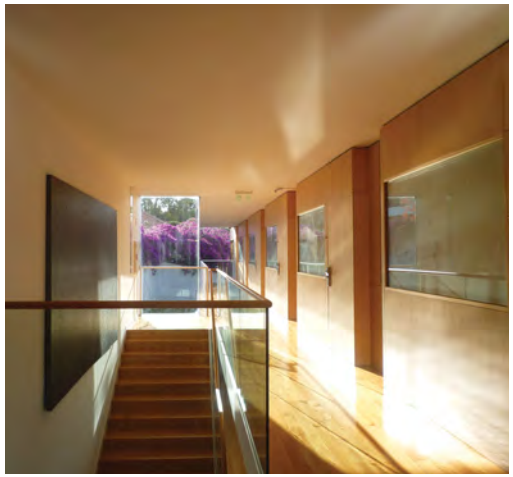

• Améliorez l'accueil et l'image de marque de votre établissement.

Votre établissement s'insère dans un contexte local.
Comment tirer parti des caractéristiques locales ?
Comment se distinguer en évitant les éléments banalisants ?
Comment laisser apercevoir une ambiance accueillante et chaleureuse au visiteur de passage ?

• Économisez sur les investissements, l'entretien, les consommations en eau et en énergie.

Le bien-être et le confort des clients sont des objectifs conciliables avec les économies d'énergie.
Les conseillers du CAUE ne réalisent pas de diagnostic thermique, mais peuvent suggérer des sources d'économie et les hiérarchiser :
- en effet, économiser l'eau et le temps pour l'entretien du jardin et des terrasses peut être compatible avec l'agrément du lieu.
- de même, une réflexion sur l'organisation et le fonctionnement des bâtiments peut être source d'économie de chauffage ou de climatisation.

• Valorisez vos bâtiments, votre terrasse, vos jardins...

Un regard extérieur peut souligner des éléments singuliers à valoriser.
Le conseil porte sur des solutions simples et peu coûteuses, ainsi que sur d'éventuelles démarches à engager pour la réalisation d'un projet plus ambitieux.

Les conseillers du CAUE visitent le site avec vous et formulent une synthèse d'éléments de diagnostic et de propositions.

La réflexion du CAUE est transversale et globale, le contexte local est analysé et pris en compte dans les conseils, ainsi que les objectifs de développement durable, dans un souci d'économie du projet.
Le personnel du CAUE est interdit de maîtrise d'œuvre.
Le conseil est indépendant et gratuit.

Le CAUE est organisme de formation et organise des formations pour différents publics :

- les porteurs de projet de gîtes et de chambres d'hôtes :
Concevoir l'aménagement intérieur et l'environnement paysager (avec le Relais des gîtes du Loiret)

- les agriculteurs :
• comment aménager et mettre en valeur son exploitation ?
(avec la chambre d'Agriculture du Loiret).
• agricultures et projets de territoire. Une formation à la carte sur les questions liant paysages, aménagement, qualité des produits et image de marque.

- les maîtres d'œuvre (architectes, paysagistes...)

- les maîtres d'ouvrage (élus, techniciens des collectivités)

Le CAUE publie des **fiches conseils** qui peuvent être téléchargées et imprimées à partir du site : **www.caue45.fr** dans la rubrique « **Ressources** ».